



SNES S3 Clermont

Dispensé de timbrage

Clermont Fd CC



Bulletin Académique

Déposé le 26 octobre 2007

Cette circulaire a été envoyée aux secrétaires de S1 de l'académie

Supplément n° 1
au Bulletin n° 137
du 25/10/2007

Clermont-Ferrand, le 26 octobre 2007

SOMMAIRE :
Page 1 : Edito
Page 2 : Point iufm - stage du 11 décembre
Pages 3 : le snes publie
Page 4 : Plus que jamais adhérer

SNES S3 CLERMONT-FERRAND
Bulletin Académique du SNES
29, rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

Edito

Plus que jamais vigilants !

Les CPE se trouvent aujourd'hui attaqués dans leur existence même comme l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale au prétexte fallacieux de la réduction des déficits qui semblent être totalement imputables aux «privilegiés» de la fonction publique. Dans son souci permanent de réaliser des économies sur le dos des personnels et donc des élèves, le Ministère n'a de cesse d'encourager le mélange des genres en faisant en sorte que les missions respectives de chacun se confondent avec celles des autres, ainsi les professeurs principaux doivent prendre en charge des missions autrefois dévolues à d'autres, orientation, médiation avec les familles... Depuis des années, et la mise à bas d'un certain nombre de statuts, en particulier celui des mi-se, le Ministère n'a de cesse d'intégrer de fait les CPE dans les équipes de direction. Il leur confère le titre de conseiller technique des chefs d'établissements et le rang supposé de chef de service, chargé du recrutement des AED, qui vise à en faire des DRH en les éloignant peu à peu de ce qui constitue le cœur du métier, la réussite et l'épanouissement des élèves.

Dans ce contexte il est primordial de se rassembler et de se tenir prêt à riposter si les nouveaux textes régissant notre métier tentent d'entériner ces dévoiements de notre mission initiale. Les organisations syndicales, en particulier le SNES, doivent offrir des espaces d'échanges et de débats autour des questions qui animent les métiers de l'éducation. C'est pourquoi, nous vous invitons à participer en nombre à une journée d'échange et de réflexion, le 11 décembre, autour du métier CPE qui permettra de dialoguer avec Régis Rémi coordinateur de l'ouvrage paru en septembre 2007, CPE, Regards sur le métier, auquel ont participé de nombreux universitaires.

Philippe Leyrat, Olivier Raluy.



Point Iufm : Une pénurie organisée ?

A l'heure où nous écrivons nous ne connaissons toujours pas le nombre de postes au concours externe 2008 mais il paraît plus que probable que ce nombre sera au maximum de 200. Au regard des besoins réels celui-ci est bien dérisoire puisqu'il ne permet même pas le remplacement des collègues partant en retraite (500/an selon le Ministère). L'Iufm de Clermont-ferrand ne compte cette année que 10 cpe 2^{ème} année contre une vingtaine les années précédentes, le nombre d'inscrits pour la préparation au concours se réduit comme peau de chagrin (il a été impossible cette année de mettre en place une sélection à l'entrée, moins de 30 candidats déclarés) dans tous les IUFM en raison du faible nombre de postes et donc de la difficulté d'être reçu. De là à penser que certaines personnes « bien intentionnées » pour la catégorie vont finir par arguer du faible nombre de candidats pour justifier la disparition du concours et de la catégorie, il n'y a qu'un pas qui, si nous n'y prenons garde, sera vite franchi. Jean-Pierre Obin, IGEN, Président du jury du concours CPE 2008, n'a-t-il pas écrit en avril 2007 : «La parcellisation des tâches et la multiplication des intervenants ont atteint leurs limites et sont en elles-mêmes anti-éducatives ; en s'inspirant de ce qui se fait de mieux autour de nous, confier franchement une mission éducative aux professeurs avec à la clé une véritable formation, cette orientation semble inéluctable. En décider au plus vite ne serait-il pas le mieux ? » Afin de contrecarrer cette chronique d'une mort annoncée, le Snes publie simultanément les trois ouvrages présentés page suivante.

Stage CPE 11 décembre 2007

Le Snes invite les CPE à s'inscrire au stage syndical organisé le mardi 11 décembre 2007 en présence de Régis Rémi pour débattre des questions qui animent aujourd'hui le métier de CPE.

Ces échanges s'appuieront sur deux publications récentes, CPE, Regards sur le métier, et le rapport du Céreq, CPE, un métier en redéfinition permanente. Vous pouvez vous procurer ces ouvrages à la section académique du Snes, 29 rue Gabriel Péri, Maison du peuple, à Clermont-ferrand.

Pour participer à ce stage, pensez à faire la demande auprès de votre chef d'établissement, 30 jours avant la date du stage, soit le 11 novembre. Relayez et faites passer cette information le plus largement possible.

STAGE CPE
11 DECEMBRE 2007
Salle n° 2 - salle du Changil
9 h -17 h

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(à reproduire)

NOM : PRÉNOM :

GRADE ET FONCTION :

ÉTABLISSEMENT :

Monsieur le Recteur de l'Académie de

S/C de (Nom et Fonction du Chef d'Établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé de ... jour pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Clermont Ferrand le 11 décembre 2007.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au JO du 10/02/95).

À le / /
signature

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DU 11 DECEMBRE 2007

NOM (en majuscules) :

Prénom : Année de naissance : / /

Adresse personnelle :

Tel. personnel : E-mail :

Établissement :

Prendrez-vous le repas de midi : OUI NON

Fiche à retourner au : SNES Clermont,

29 Rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tel : 04 73 36 01 67 - Fax: 04 73 36 07 77

E-mail: s3cle@snes.edu

SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ - S.N.E.S. (F.S.U.)

Section régionale de Clermont - 29, rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND - Contacts: Tél. 04 73 36 01 67 - Fax 04 73 36 07 77 -

E-mail: s3cle@snes.edu - Site internet: <http://www.clermont.snes.edu>

Publication de la Section Académique du S.N.E.S. C.P.P.A.P. : 1110 S 05602 - DP - Jean DEGOUTE

Imprimé par nos soins - Prix au n° : 0,46 €. Abonnement annuel : 7,62 € suppléments inclus

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES. Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES - 29, rue Gabriel Péri - 63000 Clermont-Ferrand.

m Le SNES publie

é t i e r

En ces temps troublés où les repères sont menacés de toutes parts, le SNES a fait le choix de continuer à mener son travail de réflexion sur le métier de CPE. Depuis la création du corps, il a toujours accompagné la construction de l'identité professionnelle des CPE. Ce n'est pas le moment en effet d'en rabattre sur notre ambition éducative alors que tous les métiers du système éducatif sont mis en cause par la tornade régressive qui s'abat sur l'École depuis quelques années. C'est bien pourquoi le SNES, au-delà de son action revendicative, a choisi de contribuer fortement à la réflexion collective des professions de l'éducation en publiant deux documents importants pour les CPE en cette rentrée. En plus d'être des apports professionnels souvent riches, ces deux publications se veulent des outils de défense du métier de CPE tels que nous souhaitons pouvoir l'exercer au quotidien.

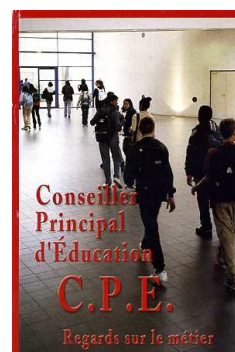
D'abord, une enquête du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) à la demande du SNES : « Analyse de l'activité des CPE exerçant dans les collèges et lycées au travers d'une conduite d'entretiens collectifs répétés avec retour ». C'est ce travail d'analyse de terrain, réalisé par les chercheurs auprès de deux groupes de collègues de l'académie d'Aix-Marseille qui est ici présenté. Publié à l'initiative du SNES, il ne peut être confondu avec son corps de revendications pour le métier de CPE ou d'enseignant (les divergences d'approche sont même parfois importantes). Le titre, voulu

par les chercheurs (« CPE, un métier en redéfinition permanente ») rejoint néanmoins une perspective largement partagée d'enrichissement et d'évolution constante du métier. A lire absolument...

Ensuite un ouvrage collectif édité par les éditions ADAPT-SNES est un recueil d'articles dont l'objectif est de présenter des « regards sur (et des pratiques de) métier ». Parmi les signataires de contributions, outre J. Pain (sur l'autorité) ou J.L. Auduc (sur les défis de l'école), on trouve celles de nos collègues de l'académie (H. Pastol, sur l'estime de soi ou R. Rémy sur l'école et la famille). Pour donner l'envie de lire, citons l'introduction de JP Falcy (professeur de Philo) : « le métier de CPE est (...) dans le médian, dans « l'inter » et en tant que tel, il est instable, fluctuant peut-être mais aussi dynamique, évolutif . Cette évolutivité, souvent incomprise, est inconfortable mais elle est un atout du métier ». A lire d'urgence là aussi (18 €) .

Enfin, le SNES publie son habituel Memo CPE, recueil des textes statutaires et réglementaires, indispensable à l'exercice de nos droits au quotidien. Il fait le point sur toutes les questions qui peuvent fâcher : temps de travail, internat, service de vacances... mais aussi concernant les déroulements de carrière, indices de rémunérations, droits sociaux... Evidemment compris dans la cotisations des syndiqués... et proposés aux autres pour 5€.

CES PUBLICATIONS SONT EVIDEMMENT DISPONIBLES SUR DEMANDE AUPRES DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SNES.





29 rue gabriel pèri 63000 CLERMONT-FERRAND

04 73 36 01 67



Permanences CPE
mardi et mercredi
de 14 h à 16 h



www.clermont.snes.edu

courriel académique :
s3clermont@snes.edu

Plus que jamais... Adhérer au SNES

Depuis longtemps, les CPE savent ce que leur métier doit au SNES, combien son poids a été déterminant dans la construction progressive de leur identité professionnelle. Ils savent, quoiqu'en revendiquent d'autres, pouvoir toujours compter sur cet outil irremplaçable. La confiance que lui témoignent ses dizaines de milliers d'adhérents, le poids que représentent dans les instances ses centaines d'élus seront un obstacle de taille au démantèlement du service public d'éducation. Nous sommes fiers d'être cet obstacle parce qu'il est le **garant de l'exigence d'un service public d'éducation ambitieux pour les jeunes.**

Adhérer au SNES aujourd'hui, c'est **partager cette ambition**, c'est signifier que nous serons encore plus nombreux pour empêcher toute régression vers le « moins d'École » dont rêvent manifestement beaucoup. Concrètement, **pour les CPE, c'est participer à l'affirmation de notre identité professionnelle**, aux côtés des enseignants. Dans un contexte où l'institution elle-même prépare des transferts de charge et bouleverse les missions fondamentales de ses personnels, cette appartenance au même syndicat est vitale aussi bien pour les profs que pour les CPE.

Être au SNES, c'est avoir **accès aux informations** dont l'organisation syndicale dispose : presse syndicale, courriers aux adhérents, documents de travail... C'est aussi participer au **collectif académique CPE**, de réflexion et d'action. C'est pouvoir **débattre sans préjugés** (ce bulletin en témoigne) des questions qui se posent au quotidien à toute la profession. C'est enfin avoir, sans exclusivité, une relation de proximité avec les représentants du personnel à la CAPA. Depuis les dernières élections professionnelles, le SNES dispose de 4 élus titulaires sur 8 au sein des instances académiques et d'une expérience unique pour ce qui touche à la défense collective et individuelle des dossiers des personnels d'éducation.

Enfin, pour ceux et celles qui trouvent qu'une cotisation syndicale c'est bien cher, rappelons que depuis deux ans la réduction d'impôt correspondante a été portée à 66% du montant... diminuant d'autant la charge réelle.

Adhérer au SNES, c'est décidément ... une « bonne idée ». A mettre en pratique dès maintenant !

Au service des CPE : les élu(e)s du SNES

Hors Classe : GONZALEZ Corina, BELMONT Jean Pierre

Classe Normale :

LEYRAT Philippe, SABIN eric, GITTON Sandrine, RALUY Olivier, NELY

Christian, DI COSTANZO David

BAREME DES COTISATIONS 2007/2008

ÉCHELON		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
• C.P.E. <i>Montant d'un des 3 prélèvements</i>		136.90 46.00	143.30 48.10	150.40 50.50	158.20 53.10	167.60 56.20	177.10 59.40	189.20 63.40	201.40 67.50	216.60 72.60	232.10 77.70
• C.P.E. H-Classe <i>Montant d'un des 3 prélèvements</i>		199.006 66.70	212.80 71.30	226.70 75.90	244.60 81.90	250.10 87.10	274.30 91.80				
• M.A. et contractuels <i>Montant d'un des 3 prélèvements</i>	101.80 34.30	109.20 36.80	113.60 38.20	118.30 39.80	123.70 41.60	130.10 43.70	136.20 45.80	141.60 47.60			
• Traitement brut mensuel des MA et contractuels	De 800 à 1000	De 1001 à 1200	De 1201 à 1400	De 1401 à 1450	De 1451 à 1520	De 1521 à 1595	De 1596 à 1665	De 1666 à 1720	De 1721 à 1820	De 1821 à 1900	De 1901 à 2000

• STAGIAIRES I.U.F.M. (2^{ème} année) ex-fonctionnaires

• STAGIAIRES I.U.F.M. (2^{ème} année)

Cotisation correspondant à l'indice du bulletin de paie

= 105.00 € (3 prélèvements de 35.40)